



## Documents à demander au syndic

Par **Billet**, le **04/02/2017** à **17:50**

Bonjour,

Etant simple copropriétaire (multi), ai-je le droit, après avoir pris RdV avec le syndic, demander à voir à une date que je fixerai avec son accord :

- 1) La balance de copropriétaires
- 2) La situation bancaire de la copropriété
- 3) Les éventuels impayés aux fournisseurs
- 4) Un CR précis des procédures du service contentieux

Je sais, évidemment, que le C.S. peut le faire, mais... un simple copropriétaire ???

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **04/02/2017** à **19:01**

bonjour,

chaque année, l'assemblée générale fixe un jour ouvré durant lequel les copropriétaires peuvent venir au bureau du syndic vérifier les documents comptables.

il vous suffit donc de vous présenter le jour fixé.

imaginez un syndic gérant une cinquantaine de copropriétaires avec 3000 copropriétaires qui demandent un rdv particulier pour vérifier les comptes (alors qu'il doit exister des vérificateurs aux comptes), ce serait impossible, c'est pour cette raison que la loi impose la fixation d'un jour ouvré pour cette vérification.

votre syndic doit avoir créé un site avec un code d'accès pour chaque copropriétaire qui permet d'accéder à certains documents.

salutations

Par **Billet**, le **04/02/2017** à **20:12**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre rapide réponse.

Je redoutais celle-ci, quoique compréhensible. Oui, certes nous avons un site mais, comme vous le précisez, les simples copropriétaires n'ont droit qu'à certains documents... et les miens n'en font pas partie.

Il ne me reste plus qu'à faire partie du C.S. même à l'état végétatif... mais j'aurais alors accès aux documents demandés et non pas une fois par an.

Merci encore.

Bien cordialement